



La fiche énergie

PRESTATIONS À LA CARTE POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le SIEA propose un service d'économie de flux qui permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pendant deux ans pour entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques pour ses bâtiments.

Ce service de base est complété par quatre prestations supplémentaires proposées à la carte sur des sujets qui touchent directement les collectivités :

- ① Prestation pour la « performance énergétique de la rénovation »
- ② Prestation pour le décret « BACS »;
- ③ Prestation pour la « qualité de l'air intérieur »
- ④ Prestation de « bilan énergétique d'un bâtiment »



Prestation pour la « performance énergétique de la rénovation »

- L'objectif de cette mission est d'accompagner les collectivités dans leurs missions de rénovation.
- C'est principalement une prestation d'appui, de conseil et de suivi des travaux permettant de s'assurer de la qualité des travaux réalisés et de la bonne réception du/des bâtiments rénovés. L'équipe municipale sera sécurisée dans ses choix et la prestation de rénovation énergétique sera de meilleure qualité. Les investissements de la collectivité pour la rénovation énergétique seront performants énergétiquement ce qui facilitera la mise en conformité avec le Décret « Éco-Énergie » Tertiaire.



Prestation pour le décret « BACS »

- L'objectif de cette mission est d'informer la collectivité sur les enjeux du décret « BACS » et de l'accompagner sur ce sujet en cas d'assujettissement.
- La mise en place de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) permettra à la collectivité d'avoir un meilleur suivi et une gestion énergétique plus fine de son bâtiment. Les économies d'énergie résultantes pouvant aider à la mise en conformité face au décret « éco-énergie tertiaire ». La GTB peut également améliorer le confort du bâtiment en s'assurant que chaque pièce soit suffisamment chauffée à tout moment de la journée.

Qualité de l'air intérieur

- Enjeux remis en avant par la crise du « COVID », la qualité de l'air intérieur impacte la santé des occupants mais également leur confort, leur qualité de travail ou de concentration.
- Cette prestation est initialement pensée pour vous accompagner dans la réponse au cadre réglementaire impactant surtout les écoles, elle peut néanmoins être commandée pour tout type de bâtiment de la collectivité.

Bilan énergétique

- Ce bilan énergétique doit permettre d'identifier la performance énergétique actuelle du bâtiment, de présenter les points faibles de celui-ci et des bouquets de scénarios de rénovation énergétique chiffrés.
- C'est un vrai outil d'aide à la décision pour le conseil municipal avant tout travaux de rénovation d'un bâtiment.

Prestation 1

Performance énergétique de la rénovation : **800 €**



Prestation 2

Décret « BACS » : **800 €** par bâtiment



Prestation 3

Qualité de l'air intérieur : **1 000 €** par bâtiment



Prestation 4

Bilan énergétique : **2 000 €** par bâtiment



Pour rappel, chaque prestation peut être commandée individuellement !

Qui contacter ?



04.74.45.94.06



service-energie@siea.fr

SieA